

**Congrès des maires de la Sarthe**  
Clôture de la table ronde par Marc Joulaud

Monsieur le Ministre,

Madame la Vice-présidente de l'Association des maires de France,

Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les élus,

Mes chers collègues,

Avant de clore cette table ronde, je voudrais très sincèrement et très chaleureusement, remercier Françoise Gatel, Vice-Présidente de l'Association des Maires de France, pour sa présence à nos côtés ce matin.

La remercier également pour son travail au sein de l'AMF, ou je sais qu'elle se bat pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités, et porter au plus haut niveau la voix des maires et des territoires.

Je tiens également à **vous remercier**, mes chers collègues, pour votre présence nombreuse ce matin,

Pour votre contribution à nos travaux, à nos échanges et à nos débats.

Des travaux que nous avons menés avec l'esprit qui unit l'Association des maires depuis sa création ; un esprit de travail, de consensus et d'unité.

Qui permet de débattre, d'échanger, de confronter des idées et des points de vues sur des sujets et des préoccupations qui nous sont communs ; parce que notre engagement, c'est celui d'élu local, un engagement qui dépasse toute autre considération, qui est un engagement pour la chose publique, pour le citoyen, pour l'intérêt général.

Un engagement qui ne s'essouffle pas alors même que nous sommes depuis plusieurs années pris dans un tourbillon continu de réformes :

- Un tourbillon de réformes budgétaires et financières avec 4 années de baisses successives de dotations, des réformes fiscales multiples et des nouveaux mécanismes budgétaires qui compliquent sans cesse nos calendriers budgétaires.

Alors j'entends bien : on nous dit déjà bonne nouvelle, il faut être content, car le Projet de Loi de Finances pour 2017 va confirmer la division par deux de la baisse des dotations budgétaires pour le bloc communal.

C'est vrai que, dans ce domaine, nous avons appris à nous réjouir de peu ou de pas grand-chose. Ceci dit, c'est la cour des comptes qui vient elle-même de l'écrire, «il conviendrait d'éviter de poursuivre l'accentuation de la contrainte financière qui pèse sur les collectivités.»

- Un tourbillon de réformes dans nos territoires ensuite, avec une première réforme des périmètres en 2013 à peine digérée et des périmètres qui vont à nouveau bouger en 2017, pour les EPCI comme pour un grand nombre de syndicats.
- Et puis, un tourbillon de normes nouvelles – accessibilité, sécurité, qualité de l'air- qui s'empilent, qui nous coutent, qui sont accompagnés de compétences nouvelles qui, elles, nous sont transférées ou qui arrivent, sans les ressources ou les compensations qui correspondent : instruction du droit des

sols, PLUI, eau, assainissement, délivrance des cartes d'identité et j'en passe

Enfin, des plans et des schémas obligatoires, qu'il faut élaborer en urgence en 2017 ou 2018, à l'échelon intercommunal, alors que les nouveaux périmètres ne sont pas encore en place : plan climat énergie, installation des conseils de développement, rapport sur l'égalité hommes – Femmes en préalable au DOB 2017,

Et pourtant, au milieu de ces tourbillons - plus de 40 lois concernant les collectivités locales ont été adoptées par la majorité depuis 2012 - les maires gardent les pieds sur terre, un peu désabusé parfois.

Mais ils gardent les pieds sur terre, au cœur de leur commune et au centre des nouvelles intercommunalités qui se dessinent en termes de territoire et de compétence.

Cette table ronde avait pour thème « le Maire au cœur de l'intercommunalité ».

Certains diront peut être que le titre, qui porte en lui une affirmation, était un parti pris.

Et bien, je crois que nos échanges l'ont montré et confirmé ce matin,

C'est en vérité beaucoup plus que cela : le maire est bien LE CŒUR de l'intercommunalité de demain.

Et je vous voudrais retenir, parmi les idées et les positions qui ont été très justement évoquées et défendues ce matin, quelques-unes qui me semblent particulièrement intéressantes et d'actualités :

**- sur le premier sujet, consacré à la nouvelle organisation territoriale et à ses moyens, la question était de savoir si se regrouper, transférer des compétences, était destiné à faire mieux ou faire avec moins?**

Nous avons tous rappelé, en préambule, un principe : celui de l'importance de l'unité territoriale qu'est la commune.

Trop souvent, nous entendons dire que la France compte trop de communes, ce qui reviendrait à dire que certaines d'entre elles seraient inutiles, mais surtout à effacer l'identité de certains territoires.

Rappelons-le : la commune n'est pas seulement un territoire, c'est avant tout un espace de délibération, un espace de projet, un espace de cohésion.

Alors se regrouper, pourquoi ?

Les maires ont bien compris, depuis longtemps, tout l'intérêt à avoir une nouvelle mise en commun de leurs moyens.

Ce mandat municipal, 2014- 2020, est d'ailleurs **Le mandat** de l'accélération de la mutualisation et de la coopération intercommunale.

Mais il faut laisser les élus s'entendre entre eux pour édifier un véritable projet intercommunal. Il ne s'agit pas de construire une intercommunalité qui s'appuie uniquement sur une carotte fiscale ou sur la contrainte.

La problématique de la baisse des dotations d'années en années, des transferts de charge non compensés, des compétences nouvelles imposées, peut **bien sur** conduire au regroupement, **mais les intercommunalités ne peuvent se bâtir durablement sur ces seules considérations.**

**On ne peut d'ailleurs que le regretter, mais la loi parle aujourd'hui, dans cette réforme, « d'organisation territoriale » et non plus de décentralisation, qui incarnait davantage, dans sa mise en œuvre, les notions de proximité, de confiance, et de responsabilité.**

**- un autre débat portait d'ailleurs sur l'intégration de plus en plus poussé de nos regroupements intercommunaux et la question des transferts de compétences.**

Si le nombre de compétences obligatoires augmente, il a été rappelé que la commune demeure l'unique échelon de collectivité territoriale disposant de la clause de compétence générale.

Nos intercommunalités n'interviennent qu'en subsidiarité, c'est une logique cohérente, qui a le mérite de la clarté, et de la simplicité.

Là aussi un point de vigilance a été posé : celui des impacts de ces transferts sur les organisations. Nos communes ne sont pas toutes structurées de la même façon, nos territoires sont plus ou moins étendus. Les transferts demandent du temps pour poser les organisations les mieux adaptées aux

situations propres à chaque collectivité mais aussi que les habitants les intègre et se les approprient.

**Cela m'amène à un dernier sujet, celui de la gouvernance :**

Nous avons évoqué la problématique de l'éloignement du lieu de décision, du lieu d'exercice de la compétence

Et de la légitimité démocratique des élus communautaires, qui malgré le fléchage aux élections municipales, n'incarnent pas l'EPCI.

La commune nouvelle, a juste titre, a été évoquée comme une solution, pour « exister » dans les intercommunalité de plus grande taille, voire pour exister tout court.

Ces communes nouvelles – c'est une vraie réforme territoriale silencieuse qui en en marche - si elles sont une réussite, à chaque fois qu'elles existent, c'est justement parce qu'elles viennent d'un projet local, innovant, piloté par les maires eux-mêmes et les élus locaux.



De notre débat, il ressort d'ailleurs, qu'il s'agisse de la relation avec les habitants, de la relation avec élus municipaux, ou de la relation avec les autres élus de l'intercommunalité, le Maire à un rôle pivot, un rôle central, pour faire vivre l'intercommunalité.

Une intercommunalité forte, réussie, passe nécessairement par des communes présentes et en lien étroit, constant, régulier avec le territoire.

Dans la relation à l'habitant, nous le savons tous, le Maire demeure l'interlocuteur de proximité.

Dans la relation avec ses élus municipaux, le Maire est parfois – et nous en avons débattu- le seul représentant de la commune dans l'assemblée délibérante communautaire et a par conséquent il occupe une place stratégique pour faire partager la réalité communautaire, relayer les projets, les décisions, les orientations, les choix.

Sieyès disait une chose très juste : « si le pouvoir vient d'en haut, la confiance, elle, doit venir d'en bas ».

Et bien, dans la nouvelle intercommunalité qui est devant nous, je suis convaincu que les maires sont le mouvement

d'en bas, sans lequel, le mouvement d'en haut n'aura pas suffisamment de force et d'écho.

### Conclusion :

Au fond, nous sommes ici d'accord pour dire que le bloc communal doit demeurer le pilier, la base de notre légitimité car plus on agrandit l'espace intercommunal, plus il est nécessaire de conserver la commune et donc le Maire, dont le rôle sera central, vraisemblablement beaucoup qu'aujourd'hui, dans cette nouvelle intercommunalité.

Ce sujet, ces enjeux liés aux attentes des élus locaux, Françoise Gatel les connaît bien puisqu'elle a en charge les questions de l'intercommunalité au sein de l'AMF et je suis donc très heureux de la convier à s'exprimer devant vous.